



**CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 7 AVRIL 2026**

Nombre de membres composant le Conseil 35  
Nombre de membres présents à la séance 33  
Nombre de membres représentés 2  
Nombre de membres non représentés 0

Le mardi 07 avril 2026 à 20h00 les membres composant le conseil municipal de la commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville.

**ETAIENT PRÉSENTS :**

Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Chantal DURAND, Monsieur François Serge BLOIS, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI, Madame Suzanne LECROART, Monsieur Jérôme DUPUY, Madame Michèle DELOMEL, Monsieur Axel HAVERBEKE, Madame Saliha PONTVIANNE, Monsieur Urbain OKOU, Monsieur Lionel GAUTIER, Madame Pascale RUIMY, Monsieur Bernard DUVERT, Madame Carmen PEREZ, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Vincent Denis Pierre JARDIN, Madame Agnès ASTEGIANI, Monsieur Alexis LECLERC-DALMET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Madame Kourrea TRAORE donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Tony RENUCCI donne procuration à Madame Carmen PEREZ

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI

**PRÉSIDENT DE SÉANCE :** Monsieur Francis SELLAM

**DELIBERATION N° 4**

**DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DANS LES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES  
DE LA COMMUNE AINSI QUE DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLÈGES  
JULES FERRY ET JEAN CHARCOT**

**PREAMBULE - Monsieur Francis SELLAM, Maire**

Mes chers collègues,

En application des articles R.421-16 et R.421-33 du code de l'éducation, le conseil d'administration des collèges comprend un représentant de la commune où siège de l'établissement, désigné par le conseil municipal.

Après chaque renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à une nouvelle désignation.

Pour chaque représentant titulaire, un représentant suppléant est désigné dans les mêmes conditions. Le suppléant siège uniquement en cas d'empêchement du titulaire.

En application de l'article D.411-1 du code de l'éducation, le conseil d'école de chaque école comprend deux élus :

- Le Maire ou son représentant, recevant délégation en ce sens par arrêté, est également membre du conseil municipal ;
- Un conseiller municipal désigné par le conseil municipal.

Le conseil d'école est constitué pour un an. Aucun suppléant n'est prévu par les textes.

Il est donc nécessaire de désigner :

- Un représentant titulaire et un représentant suppléant au conseil d'administration du collège Jean Charcot ;
- Un représentant titulaire et un représentant suppléant au conseil d'administration du collège Jules Ferry ;
- Un représentant titulaire au sein de chacun des conseils d'école des écoles maternelles et élémentaires de la commune.

Conformément aux règles de droit commun, les nominations au sein des organismes extérieurs sont effectuées au scrutin secret. Toutefois, il peut être décidé, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée.

Pour rappel, dans le cas où une seule candidature pour chacune des fonctions de représentant à pourvoir est déposée après appel de candidatures en séance, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Maire.

Conformément à la délibération du conseil municipal n°3 en date du 7 avril 2026, il est ainsi proposé de désigner, à main levée :

- Madame Kouréa TRAORRE comme représentant titulaire et Monsieur Stéphan SILVESTRE comme représentant suppléant au sein du conseil d'administration du collège Jean Charcot ;
- Monsieur François BLOIS comme représentant titulaire et Madame Michèle DELOMEL comme représentant suppléant au sein du conseil d'administration du collège Jules Ferry ;
- Madame pascale RUIMY comme représentante titulaire au sein des conseils d'école de toutes les écoles élémentaires et maternelles de la commune à savoir :
  - L'école élémentaire Palissy ;
  - L'école élémentaire Eugène Voisin ;
  - L'école élémentaire Parangon ;
  - L'école élémentaire Polangis ;
  - L'école élémentaire Simone Veil ;
  - L'école maternelle Ptit Gibus ;
  - L'école maternelle Jean de la Fontaine ;
  - L'école maternelle Polangis ;
  - L'école maternelle Simone Veil.

Principaux textes réglementaires	<ul style="list-style-type: none"><li>• Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-21 ;</li><li>• Code de l'éducation et notamment les articles R.421-16, R.421-33 et D.411-1 ;</li><li>• Délibération du conseil municipal n°3 en date du 7 avril 2026 relative à la dérogation au scrutin secret pour la nomination des membres dans les comités consultatifs et les organismes extérieurs.</li></ul>
----------------------------------	---

A reçu un avis favorable en commission enfance et jeunesse du mercredi 1<sup>er</sup> avril 2026.

**LE CONSEIL,**

Après en avoir délibéré par :

Pour	33	Monsieur Francis SELLAM (ensemble pour joinville), Monsieur Jérôme TAGNON (ensemble pour joinville), Madame Stéphanie BRANCO (ensemble pour joinville), Monsieur Olivier LAVIGNE (ensemble pour joinville), Madame Chantal ALLAIN (ensemble pour joinville), Monsieur Maxime OUANOUNOU (ensemble pour joinville), Madame Liliane REUSCHLEIN (ensemble pour joinville), Monsieur Frédéric GOMES (ensemble pour joinville), Madame Corinne FIORENTINO (ensemble pour joinville), Monsieur Brahim BAHMAD (ensemble pour joinville), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (ensemble pour joinville), Madame Chantal DURAND (ensemble pour joinville), Monsieur François Serge BLOIS (ensemble pour joinville), Madame Virginie TOLLARD (ensemble pour joinville), Monsieur Stéphan SILVESTRE (ensemble pour joinville), Madame Hélène DECOTIGNIE (ensemble pour joinville), Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI (ensemble pour joinville), Madame Suzanne LECROART (ensemble pour joinville), Monsieur Jérôme DUPUY (ensemble pour joinville), Madame Michèle DELOMEL (ensemble pour joinville), Monsieur Axel HAVERBEKE (ensemble pour joinville), Madame Saliha PONTVIANNE (ensemble pour joinville), Monsieur Urbain OKOU (ensemble pour joinville), Madame Kourrea TRAORE (ensemble pour joinville), Monsieur Lionel GAUTIER (ensemble pour joinville), Madame Pascale RUIMY (ensemble pour joinville), Monsieur Bernard DUVERT (l'union pour joinville-le-pont), Madame Carmen PEREZ (l'union pour joinville-le-pont), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (l'union pour joinville-le-pont), Monsieur Areski OUDJEBOUR (l'union pour joinville-le-pont), Madame Christelle FORTIN (l'union pour joinville-le-pont), Monsieur Vincent Denis Pierre JARDIN (l'union pour joinville-le-pont), Monsieur Tony RENUCCI (l'union pour joinville-le-pont)
Abstention	2	Madame Agnès ASTEGIANI (), Monsieur Alexis LECLERC-DALMET ()

**Article unique** : Désigne par un vote à main levée, décidé à l'unanimité :

- Madame Kourrea TRAORRE comme représentant titulaire et Monsieur Stéphan SILVESTRE comme représentant suppléant au sein du conseil d'administration du collège Jean Charcot ;
- Monsieur François BLOIS comme représentant titulaire et Madame Michèle DELOMEL comme représentant suppléant au sein du conseil d'administration du collège Jules Ferry ;
- Madame pascale RUIMY comme représentante titulaire au sein des conseils d'école de toutes les écoles élémentaires et maternelles de la commune à savoir :
- L'école élémentaire Palissy ;
- L'école élémentaire Eugène Voisin ;
- L'école élémentaire Parangon ;
- L'école élémentaire Polangis ;
- L'école élémentaire Simone Veil ;
- L'école maternelle Ptit Gibus ;
- L'école maternelle Jean de la Fontaine ;
- L'école maternelle Polangis ;
- L'école maternelle Simone Veil.

Le Maire - Monsieur Francis SELLAM

Le secrétaire de séance – Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI



Je soussigné, Monsieur Maxime OUANOUNOU, 5<sup>ème</sup> adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le : 14 AVR. 2026

Notifiée à l'intéressé le :

260407\_4

Télétransmise au contrôle de légalité le : 10 AVR. 2026

A Joinville-le-Pont le